

AVIS PUBLIC - ERRATUM

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une erreur s'est glissée dans la parution de l'avis public du 2 mars 2026 relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro **RCA08-08-0001-181**.

Veillez prendre note que l'avis public aurait dû préciser ce qui suit :

« Ce règlement est entré en vigueur le 26 février 2026, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

Fait à Montréal, le 17 avril 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement